



Communiqué de presse, 9 mars 2020

Amendement du contre-projet à l'initiative pour des prix équitables

Le Conseil national s'attaque à l'îlot de cherté

Le Conseil national a délibéré aujourd'hui de l'initiative pour des prix équitables et du contre-projet indirect. Les initiateurs saluent l'amélioration déterminante du contre-projet du Conseil fédéral par la chambre basse et son intention d'agir enfin contre l'arnaque des prix en Suisse.

Par 102 contre 58 voix, le Conseil national s'est prononcé contre l'initiative pour des prix équitables. Les initiateurs regrettent cette décision. Malgré cela, le Conseil national souhaite agir contre l'îlot de cherté suisse. Il soutient un contre-projet indirect efficace et a considérablement amélioré le projet du Conseil fédéral. Casimir Platzer, président de GastroSuisse et co-président de l'association «Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables» se réjouit: «Les consommateurs et les entreprises nationales en ont assez de l'arnaque des prix en Suisse. Depuis des décennies, la politique débat de ce qui peut être entrepris contre les prix excessifs appliqués aux importations. Des mesures efficaces se font attendre depuis trop longtemps».

Le Conseil national cherche à protéger l'économie intérieure

Le contre-projet du Conseil fédéral limitait le comportement abusif à l'entrave à la concurrence et excluait ainsi tous les secteurs qui ne concurrencent pas directement les entreprises étrangères. En font par exemple partie les transports publics, les secteurs de la formation et de la santé, le commerce de détail, l'agriculture et de nombreuses PME et entreprises du secteur tertiaire, qui n'exportent pas. C'est pourquoi le projet du Conseil fédéral n'a pratiquement aucun impact. Le Conseil national soutient maintenant un contre-projet qui protège tous les consommateurs et les entreprises de la discrimination tarifaire pratiquée par les fabricants étrangers.

Le Conseil national plaide pour des achats en ligne non discriminatoires

En outre, la chambre basse ne tolérera plus le géoblocage. La conseillère nationale Prisca Birrer-Heimo, coprésidente de l'association «Stop à l'îlot de cherté - pour des prix équitables» et présidente de la Fondation (alémanique) pour la protection des consommateurs, salue cette décision: «Les personnes à faibles revenus, en particulier, sont tributaires de prix équitables. Une interdiction du géoblocage leur serait directement profitable». Lorsque les acheteurs suisses passent commande sur des sites Internet

étrangers, ils sont automatiquement redirigés vers le site suisse du vendeur, qui propose généralement ses biens et services à un prix bien plus élevé que dans d'autres pays. Au moyen du géoblocage, les vendeurs empêchent les consommateurs d'acheter sur des sites étrangers aux prix habituellement pratiqués au-delà des frontières.

A propos de l'initiative pour des prix équitables: de nombreux biens importés sont excessivement plus coûteux en Suisse qu'à l'étranger. Les producteurs étrangers exigent des prix fortement majorés «Spécial Suisse» pour leurs produits. Ils isolent leurs systèmes de distribution et obligent les acheteurs suisses à payer aux importateurs des prix surfaits. Ces prix excessifs mettent la totalité du pays à rude épreuve. L'initiative pour des prix équitables répare cette injustice. Elle veille à ce que les acheteurs suisses puissent faire leurs achats à l'étranger aux mêmes conditions que les acquéreurs étrangers. En conséquence, les prix vont enfin baisser en Suisse.

Contact:

- Prisca Birrer-Heimo, co-présidente de l'association «Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables», présidente de la Fondation pour la protection des consommateurs, SKS (prisca.birrer-heimo@parl.ch, 079 741 21 59)
- Casimir Platzer, co-président de l'association «Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables», président de GastroSuisse (casimir.platzer@gastrosuisse.ch, 079 675 42 20)